COUP D'OEIL !

L'implant dentaire

Explications et bases de remboursements

LES GARANTIES APPA
Prévoyance, Santé, Assistance

L'IMPLANT DENTAIRE, C'EST QUOI?

C'est un dispositif médical conçu pour remplacer la racine d'une dent manquante. Il est placé chirurgicalement dans l'os de la mâchoire afin de servir de support à une future dent artificielle.

L'implant se compose de 3 éléments :

QUELLE PRISE EN CHARGE ?

L'acte est pris en charge partiellement par votre contrat santé APPA, dans la limite de 2 implants par an et par bénéficiaire avec les plafonds de remboursements ci-dessous.

Le plafond maximal de la prise en charge APPA pour les prothèses dentaires est de **3 000 € par an et par bénéficiaire.**

LA COURONNE DENTAIRE

Vissée ou scellée sur le pilier implantaire, c'est la nouvelle dent artificielle de remplacement.

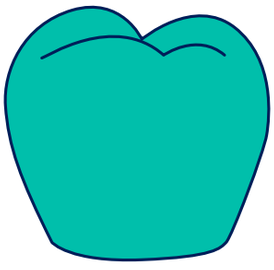

MONTANTS DE PRISE EN CHARGE PAR ÉLÉMENT

350 €
Prise en charge maximum en plus du remboursement Sécurité sociale (dans la limite du plafond annuel fixé 3 000 €/an/bénéficiaire)

LE PILIER IMPLANTAIRE

C'est la pièce qui sert de liaison entre la racine artificielle et la dent de remplacement. Les matériaux utilisés pour l'implant et le pilier prothétique sont généralement composés en titane.



200 €
Maximum et limité aux frais réels

L'IMPLANT RACINE

C'est la partie qui remplace la racine naturelle de la dent. Son rôle est d'assurer la stabilité de l'ensemble et de transmettre les forces de mastication à l'os.

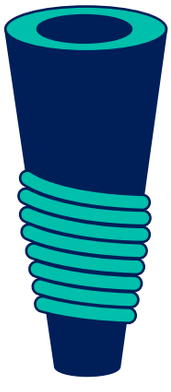

500 €
Maximum et limité aux frais réels

CAS PARTICULIER

Les dispositions du contrat APPA sont différentes pour **les contrats des Internes et Début de carrière** : renseignez-vous auprès de Mercer avant d'engager toute dépense !

COMMENT VOUS FAIRE REMBOURSER ?

Pour obtenir le remboursement de cet acte, il faudra adresser à Mercer les originaux des factures acquittées et détaillées des actes effectués.

- **Mercer ma santé**
- **santeappa@mercer.com**
- **09 72 72 02 24**

RETROUVEZ L'APPA SUR : **appa-asso.org**

Document non contractuel
Fiche élaborée par B2AF (commercialement dénommée « BESSÉ »), en application du code des assurances (Articles L.521-2-1 et R.521-2) - 135 boulevard Haussmann 75008 Paris
SAS au capital de 43 024 € - RCS Paris 414 936 740 - SIRET 414 936 740 00029 - APE 6622 Z - N° d'identification intracommunautaire : FR 17 414 936 740
Conseil et courtier en assurances (exerçant conformément à l'article L521-2-1°b) du Code des assurances) - n° ORIAS : 07 002 753 – www.orias.fr
Soumis au contrôle de l'ACPR : 4 Place de Budapest 75009 Paris – Nous sommes susceptibles de travailler avec l'ensemble des fournisseurs actifs du marché.